College de Chir

Memoire

Remis a M. Louis le

5 7bre 1764

3
ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 3

6 pages

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Carton n° 9

ARC 9 d. 9 n° 17 (a)

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

La Martinière supplie Monsieur
Roupel de vouloir bien en conferer
avec M. le Controleur General de l'affaire
du college de Chirurgie de Paris, lui
representer que pour former un
etablissement qui ~~soit~~ reponde a ~~digne de~~ la protection
~~dont~~ que sa majesté veut bien ~~honorer les~~ marquer pour les
Ecoles de Chirurgie, et qui satisfasse
en meme tems aux differentes vues
de bien public que l'on se propose
par cet etablissement, ~~il est necessaire~~
~~d'y joindre de rien ne seroit~~ il seroit
~~necessaire~~ d'une necessité indispensable
d'accorder aux Chirurgiens le
College de Bourgogne en entier
~~sa~~ avec ses dependances, sans

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9 d^r 9 n° 17 (b)

~~p~~ aucune distraction des maisons
qui ~~en~~ font partie de ~~son~~ son produit
cette necessité est fondée sur ceque
la multiplicité des cours et exercices
qui font l'objet des instructions qui
se donnent aux Ecoles de Chirurgie,
~~ne peuvent etre trop partag~~ exige
pour la plus grande ~~utilité~~ avantage des Eleves
un certain nombre de lieux separés
les uns des autres dans lesquels ces
instructions puissent se ~~partagée~~ faire
de maniere à ne se point nuire
mutuellement : que plus elles seront
~~isol~~ partagées, plus ~~l'utilité en~~
elles deviendront utiles, moins les
assemblées y seront tumultueuse

que l'Ecole pratique par exemple
~~qui~~ dans laquelle les Eleves
sont obligés a disséquer les cadavres
a preparer les pieces d'anatomie, en ne
peut être commodément placée que
dans une salle eloignée non seulement
du centre des autres classes mais
meme ~~des~~ de la vue des maisons voisines ~~tant~~ à cause
de ~~l'horreur~~ la repugnance qu'inspire naturellement
dans laquelle — la dissection des cadavres, qu'y cause que
l'odeur qui en exhale, quelque
+ l'ecoulement des eaux, du sang &c — precaution que l'on prenne, pour
exciter les plaintes du voisinage.
~~Il~~ Il est donc essentiel dans la
formation d'une nouvelle Ecole de
chirurgie de prevenir les inconvenients
qui n'arrivent à cet egard en

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

en placant cette Ecole pratique dans un lieu isolé, et les maisons ~~faci~~ situées dans l'extremité du cul de sac du Savon dependants du College de Bourgogne seroient tres convenables à cet effet.

~~D'ailleurs~~ L'ordre des matieres dans l'arrangement des pieces d'anatomie, des instruments de Chirurgie, de la Bibliotheque &c des cours particuliers de Physiologie, pathologie, Therapeutique, accouchements, operations, maladies des yeux et autres de toutes especes sur lesquelles il y a des ~~leçc~~ cours et Lecons etablies au college de Chirurgie exige egalement des lieux distincts et separés ~~ou chaque~~ des classes particulieres qui ne peuvent etre trop

multipliés pour la plus grande utilité publique. Les maisons du collège de Bourgogne dont la plus part sont encore bonnes, peuvent servir dès à présent ~~en état de servir~~ à ces différens usages sans autres séparations que quelques cloisons qui peuvent se faire à peu de frais ; au lieu que le collège d'Ainville qui tombe en ruine retarderoit encore peut-être pour longtems l'établissement projetté par l'impossibilité où se trouvent les Chirurgiens de Paris de faire aucune dépense pour sa reconstruction. Il s'agit dans ce moment-cy de profiter des circonstances uniques qui se présentent pour ériger dans la capitale du Royaume une École de Chirurgie qui réponde à la ~~grandeur de la majesté Royale~~ célébrité de cette ville ; à l'intérêt que le Roy ~~qui~~ veut bien y prendre, ~~ce qui~~ et à l'utilité sensible qui doit résulter d'un

paroît établissement dont l'avantage
est véritablement supérieur à celui de tous
les colleges d'humanités, et de belles lettres
~~qui sont d'ailleurs assés multipliés~~ que la
piété peu eclairée de nos peres ~~n'avoit~~
n'a que trop multipliés dans les siecles
précédens./